

2010-A025

OBJET : Habitat & Politique de la Ville - Aides à la pierre, Renouvellement de la convention de délégation de compétence pour la gestion des Aides à la Pierre 2010 2015

Le 25 février 2010 à 17 h 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la halle des sports de Venelles sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 février 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - BABOULEAUD Jean-Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BAUTZMANN Marcel - BELLUCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Erick - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GARÇON Jacques - GARDIOL Philippe - GOUIRAND Daniel - GOURNES Jean-Pascal - GROSDEMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD-OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOISSAINS Sophie - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LE MOINE Patrick - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - LOUIT Christian - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MATAS Henri - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MOHAMMEDI Amaria - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NELIAS Mireille - NICOLAOU Jean-Claude - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PERRIN Jean-Claude - PERRIN Jean-Marc - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - VENEL Gérard

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

BÜRLE Christian suppléé par MAUNIER André - CIOT Jean-David suppléé par REYRE Michel - CURINIER Erick suppléé par BUCHAUT Romain - DEMENGES Jean suppléé par MIOCHE Philippe - GARNIER Eliane suppléée par MARRON Danielle - GUERRERA Hervé suppléé par VALETTA Marie-José - GUINDE André suppléé par AMBROGGIANI Lucien - LECLERC Jean-François suppléé par ODERMATH Eric - MALLET Raymond suppléé par AUBERT Jean-Luc - MARTIN Richard suppléé par MAGNAN Catherine - MEDVEDOWSKY suppléé par SKRIVAN Fleur - SLISSA Monique suppléée par FABRE-MONTON Nathalie - TURCAN Jean-Louis suppléé par NAVIO Christine

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - AMIEL Michel donne pouvoir à NELIAS Mireille - AREZKI Alain donne pouvoir à DESCLOUX Odette - ARNAUD Christian donne pouvoir à BOYER Michel - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BELLUCI Angélique - DAGORNE Robert donne pouvoir à BONFILLON Jean - DRAOUZIA Fatima donne pouvoir à DELOCHE Gérard - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - FOUQUET Robert donne pouvoir à BRUNET Danièle - GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - GARCIA Daniel donne pouvoir à BUCCI Dominique - GERACI Gérard donne pouvoir à BRAMI Helliot - JONES Michèle donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - LAFON Henri donne pouvoir à PAOLI Stéphane - LARNAUDIE Patricia donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - MERGER Reine donne pouvoir à BENON Charlotte - MERSALI Malik donne pouvoir à AGARRAT Henri - MOINE Anne donne pouvoir à PIN Jacky - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à PIERRON Liliane - PATOT Gérard donne pouvoir à ORCIER Annie - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à RENAUDIN Michel - POTIE François donne pouvoir à TAULAN Francis - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - TONIN Victor donne pouvoir à DILLINGER Laurent

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BOULAN Michel - CANAL Jean-Louis - DEVAUX Pierre - FILIPPI Claude - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - LONG Danielle - PELLENCO Roger - ROUARD Alain - TERME Françoise - TRINQUIER Noëlle - VEYRUNES Bernard

Secrétaire de séance : Yannick DE CARA

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 25 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Feraud

**Objet : Equilibre social de l'habitat – Renouvellement de la convention de
délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre.
Décision du Conseil**

Mes Chers Collègues,

La première convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre est arrivée à échéance le 31/12/2009. Ce rapport pose les principes des conditions relatives à la mise en œuvre d'une nouvelle convention pour la période 2010 – 2015.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales offre la possibilité au EPCI de gérer, par voie délégation, les aides publiques aux logements publics et privés. L'objectif étant de confier aux structures intercommunales ayant défini une politique concrète en matière d'habitat les dispositifs, les moyens et une cohérence à la mesure des possibilités du territoire.

En adoptant son Programme Local de l'Habitat (PLH) lors du Conseil de Communauté du 14 octobre 2005 la CPA a confirmé son intention d'intervenir dans la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat en lien avec les communes adhérentes. C'est à ce titre que la première convention de délégation des compétences de l'Etat en matière d'habitat dans les conditions prévues aux articles 60 à 66 de la loi précitée a été mise en œuvre.

La CPA a ainsi disposé des moyens nécessaires à la conduite des différentes politiques publiques structurantes en matière d'aménagement et de développement de l'habitat et a pu répondre plus efficacement aux besoins des familles dans une perspective d'équilibre social des territoires.

Par lettre en date du 26/06/2009, la CPA a signifié au Préfet son intention de renouveler cette convention, dans la mesure où le bilan de l'exercice de la délégation de compétences confortait chacun des partenaires dans l'opportunité d'une telle démarche.

Ce renouvellement doit conduire les signataires à contractualiser pour une durée de 6 ans sur la base d'objectifs renégociés.

A ce jour, les réunions techniques se poursuivent afin de déterminer ces objectifs qui doivent intégrer :

- le rattrapage relatif à la loi SRU pour les communes concernées ;
- les objectifs SRU des communes nouvellement soumises ;
- l'impact de la loi DALO concernant la proportion de logements locatifs très sociaux.

Les premières simulations conduisent à des objectifs supérieurs à ceux fixés par le PLH.

Par ailleurs, les engagements connexes quant à la mise à disposition de moyens et aux priorités de nos partenaires doivent être précisés.

Ces éléments, de même que les enveloppes budgétaires seront validés lors du Comité Régional de l'Habitat du 27 janvier 2009.

Compte tenu de ce calendrier et afin de ne pas retarder la signature de cette nouvelle convention, nous vous proposons de retenir le principe d'une négociation sur la base d'objectifs qui s'inscrivent dans la continuité de la précédente, en cohérence avec l'actuel PLH et de prévoir une mise à jour en fonction des éléments qui ressortiront du prochain PLH.

VU l'exposé des motifs,

Vu l'article L-301-5-2 du code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux Libertés et aux Responsabilités Locales,

VU la loi instituant le droit au logement opposable,

VU la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions,

VU le code des marchés publics,

VU la délibération n°2005-A222 du Conseil Communautaire du 14 octobre 2005 déclarant l'approbation définitive du Programme Local de l'Habitat,

En fonction de ces éléments, vous voudrez bien mes chers collègues,

- **VALIDER** le principe du renouvellement de la convention cadre de délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre en cohérence avec le PLH, ainsi que les conventions annexes qui en découlent,
- **DELEGUER** au Bureau l'approbation du contenu définitif des différentes conventions,
- **AUTORISER** Madame le Président à signer ces conventions avec l'Etat ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

OBJET : Habitat & Politique de la Ville - Aides à la pierre - Renouvellement de la convention de délégation de compétence pour la gestion des Aides à la Pierre 2010 2015

Vote sur le rapport

Inscrits	143
Votants	131
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	131
Majorité absolue	66
Pour	131
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

